

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Marelle Daycare Inc.	Numéro de permis 2015886	Date d'inspection Le 12 avril 2021	
Nom de l'établissement Garderie la Marelle Daycare		Numéro de téléphone (506) 384-0707	
Adresse 1060 chemin Melanson Dieppe NB E1A 7P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de la visite, le ratio était conforme.

Les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'incendie et les vérifications de l'équipement fixe ont été menés mensuellement de janvier à mars.

Des programmations sont planifiées et documentées. Les activités quotidiennes comprennent du temps et de l'espace consacrés aux expériences de jeu, lesquelles sont au choix de l'enfant. L'inspectrice a aussi observé un groupe qui revenait de dehors.

Les lignes directrices pour les établissements de garderie éducative pendant la pandémie de COVID-19 ont été suivies au moment de l'inspection.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 avril 2021

Date

original signé par
Kim Chamberlain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 avril 2021

Date